

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S

Séance du 11 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 11 avril à 18 heures,
Le Conseil d'Administration dûment convoqué, s'est réuni Salle Mandela – 21 Rue du Stade à Grand-Charmont (25200), sous la présidence de M. Jean-Paul MUNNIER, Président.

Nombre de membres en exercice : 11

Date de convocation : 04/04/2023

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 10

Présents : Mmes CHENUS-MARTHEY Martine – LAKHDER Nadia - LAZAAL Zahia – MAHIDDINE Sabah
Mrs CHARITE Pierre – CUGNEZ Jean-Pierre – DEGERT Roger - LEBEAU François -
MUNNIER Jean-Paul – WAECKEL Georges

Absent : M. BOUDJEKADA Ismaël

Secrétaire de séance : Mme Myriam LAYAFI

Objet : Modification du tableau des emplois

Le Président rappelle à l'assemblée :

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 04/04/2023,

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Les délibérations doivent préciser les grades correspondants aux emplois créés ainsi que la durée hebdomadaire.

Considérant le départ d'un agent en date du 31/12/2022 occupant un poste permanent à 17h30 d'adjoint administratif territorial et la nécessité de supprimer ledit poste,

Considérant la nécessité de créer un emploi permanent d'agent social à temps complet (35 h) dans le grade d'agent social en raison des situations sociales de plus en plus nombreuses et complexes sur la ville de Grand-Charmont,

Considérant la nécessité de créer un emploi permanent d'adjoint d'animation territorial à temps complet (35h) dans le grade d'adjoint d'animation territorial au motif que le contrat Adulte Relais conclu avec l'ANCT arrive à son terme le 30/06/2023 et que les missions menées dans le cadre de ce contrat par l'agent recruté doivent être pérennisées,

SOUS-PREFECTURE
18 AVR. 2023
MONTBELIARD

Le Vice-Président propose à l'assemblée :

La suppression d'un emploi de : Référent social
permanent à 17 heures 30
Grade : Adjoint administratif territorial
- ancien effectif : 1 - nouvel effectif : 0

La création d'un emploi de : Agent social
permanent à 35 heures
Grade : Agent social territorial
- ancien effectif : 0 - nouvel effectif : 1

La création d'un emploi de : Adjoint d'animation
permanent à 35 heures
Grade : Adjoint d'animation territorial
- ancien effectif : 1 - nouvel effectif : 2

Les administrateurs après en avoir délibéré, décident à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1 : d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet au 12/04/2023,

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	Durée hebdomadaire de service (H / Min)
<i>FILIERE ADMINISTRATIVE</i>			
Adjoint Administratif principal 2 ^e cl	C	1	35 Heures
<i>FILIERE ANIMATION</i>			
Adjoint d'animation	C	2	35 Heures
Animateur	B	1	35 Heures
Animateur	B	1	5.82e/35H
Animateur	B	1	8.24e/35h
Animateur principal 1 ^{ère} classe	B	1	35 Heures
<i>FILIERE MEDICO-SOCIALE</i>			
Agent social	C	1	35 Heures

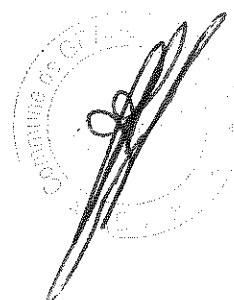
Article 2 : Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommé dans ces emplois sont inscrits au budget du CCAS 2023.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

18 AVR. 2023
MONTBELIARD

Ainsi délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Le registre dûment signé, Pour extrait conforme,

Mr Jean-Paul MUNNIER
Président du CCAS



Acte rendu exécutoire après :
Envoi au Représentant de l'Etat le :
Publication ou notification du :